

ASSEMBLÉE NATIONALE

20 novembre 2025

PROJET DE LOI DE FINANCES POUR 2026 - (N° 1906)

Commission	
Gouvernement	

AMENDEMENT

N° II-3303

présenté par
M. Maudet et Mme Pantel

ARTICLE 52**ETAT G - LISTE DES OBJECTIFS ET DES INDICATEURS DE PERFORMANCE****Mission « Sécurités »**

Sous réserve de son traitement par les services de l'Assemblée nationale et de sa recevabilité

Après l'alinéa 1412, insérer les deux alinéas suivants :

« Sensibilisation et formation de la population aux situations de crises

« *Part de la population formée aux gestes de premiers secours* ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Quelques mois après son élection, le Président de la République Emmanuel Macron fixait l'objectif de « *former 80 % de la population aux gestes des premiers secours* ».

Les rapporteurs spéciaux regrettent que le taux de formation de la population française aux gestes des premiers secours reste encore très faible. En septembre 2024, la Croix-Rouge pointait que seulement 20 % des Français se sentent préparés aux « crises et catastrophes », et qu'à peine 1 sur 10 dit maîtriser les gestes de premiers secours, un taux parmi les plus bas d'Europe. Former une plus grande partie de la population aux gestes de premiers secours permettrait pourtant de sauver de nombreuses vies et de faire des citoyens et citoyennes le premier maillon de la chaîne de secours.

De manière plus générale la sensibilisation et la formation de la population aux situations de crises est essentielle au regard du changement climatique et de ses conséquences, notamment l'intensification et la multiplication des événements climatiques extrêmes.

Nous proposons donc de créer un nouvel indicateur permettant à la représentation nationale de connaître la part de la population formée aux gestes qui sauvent.